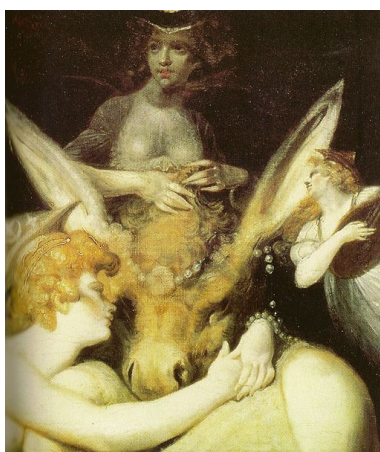


<http://www.collectiflieuxcommuns.fr/?1005-De-la-rhetorique-de-la-reaction-a>



De la rhétorique de la réaction à la rhétorique du progrès

- Documents extérieurs - Idéologies, mythes et fausses subversions - Les fausses subversions -



Date de mise en ligne : jeudi 6 mai 2021

Copyright © Lieux Communs - Tous droits réservés

Chapitre 6 du livre de Albert O. Hirschman Â« Deux siècles de rhétorique réactionnaire Â», Fayard 1991, pp. 239 à 259.

Les rappels des notions évoquées dans les chapitres précédents mis entre crochets sont de nous (voir également l'annexe).

En matière de rhétorique, les « réaction-naires » n'ont pas le monopole du simplisme, du ton tranchant et de l'intransigeance. Leurs homologues « progressistes » sont sans doute tout aussi doués à cet égard, et ce que ceux-là ont pu dire, depuis quelque deux siècles, à l'appui de *leur* cause - les grands arguments, les positions développées - tout cela pourrait pro-bablement faire l'objet d'un petit ouvrage sem-blable au mien. Ce n'est pas ce livre-là que je me suis proposé de faire, mais il y a fort à parier que pour engendrer une bonne partie du réper-toire de la rhétorique progressiste ou libérale à *partir* des thèses réactionnaires qui ont été pas-sées en revue ici, il suffit de les renverser, de les mettre la tête en bas ou de les soumettre à quel- que autre opération astucieuse de ce genre. Je vais donc essayer, dans les pages qui suivent, de tirer de mon travail ce profit inespéré.

La chimère de la synergie et la thèse du péril imminent

Les résultats de l'opération varieront sans doute selon la thèse qu'on entreprend de « convertir ». Celle qui semble devoir s'y prêter le mieux est la thèse de la mise en péril [selon laquelle « l'action envisagée aura des conséquences désastreuses »], dont nous avons déjà pu constater, à deux reprises, l'aptitude à la métamorphose : au chapitre 4 d'abord, où on a vu que cette thèse est diamé-tralement à l'opposé de l'argument du « soutien réciproque » de deux réformes successives [selon lequel « la nouvelle réforme et l'ancienne se renforceront l'une l'autre »] ; puis à la fin du chapitre 5, où une version de l'argu-ment s'est brusquement transformée en justification de la dictature du prolétariat. Mais cette dernière transmutation reposait sur un renver-sement complet des valeurs sous-jacentes. Invo-quer à l'encontre d'un système de protection sociale l'argument de la mise en péril, c'est pos-tuler au départ que Liberté et Démocratie se placent très haut sur l'échelle des valeurs. Tant que cette hiérarchie n'est pas mise en cause, on peut s'attendre que toute argumentation tant soit peu convaincante tendant à montrer qu'un nouveau projet de réforme sociale ou écono-mique constitue une menace pour la liberté ou la démocratie aura beaucoup de poids. Mais une fois l'échelle de valeurs renversée (sous l'action, mettons, de la critique corrosive de la démocratie apportée par l'argument de l'ina-nité [selon lequel « l'action envisagée a pour objet de modifier des structures fondamentales permanentes (ou Â« lois Â») de l'ordre social ; elle sera donc totalement inopérante et vaine »]), on voit tout naturellement surgir à la place de l'ancienne thèse quelque chose de très différent - en l'occurrence, l'affirmation de la nécessité de la dictature du prolétariat pour ins-taurer un ordre social radicalement nouveau.

Cette nouvelle doctrine est donc l'image inversée de la thèse de la mise en péril : elles présupposent toutes deux l'incompatibilité de la liberté et de la démocratie d'une part, et de telle ou telle forme de progrès social de l'autre. Les adeptes de la mise en péril estiment qu'il faut renoncer à cette avancée sociale pour préserver la liberté, alors que les partisans de la dictature du prolétariat font le choix inverse.

C'est une tout autre métamorphose que subit la thèse de la mise en péril si l'on remplace l'hypothèse de l'*incompatibilité* par celle, plus reconfortante, non pas simplement de compati-bilité mais de *soutien réciproque*.

L'antithèse qui en résulte a fait l'objet d'un examen assez détaillé au chapitre 4, où l'on a vu que si les partisans de la mise en péril s'attachent à toutes les contradictions possibles entre la réforme envisagée et les conquêtes anté-rieures, les progressistes retiennent au contraire tout ce qui permet de penser que l'interaction entre la nouvelle réforme et les précédentes aura des effets nettement positifs. La propension à plaider pour ce genre d'interaction

heureuse - autrement dit, ce que j'appelle le soutien réci-proque - est l'un des traits distinctifs du tempé-rament progressiste. Contrairement au réactionnaire, toujours imbu du « jeu à somme nulle » et du « ceci tuera cela ». Le progressiste reste per-suadé à jamais que « tous les biens vont de pair » [1]. Il est vrai, bien entendu, que ce ne sont pas seulement les mentalités qui diffèrent : dans bien des cas, progressistes et réactionnaires ne partagent pas les mêmes valeurs. Mais nous savons aussi que ces derniers font souvent mine, dans leur argumentation, d'approuver entière-ment, en principe, les nobles objectifs des partisans du progrès ; ils tiennent « simplement » à faire observer que « malheureusement », dans la pratique, les choses risquent de se passer moins bien que ne le prévoient avec une si belle assu-rance leurs « naïfs » adversaires.

Nous avons vu que les idées de mise en péril et de soutien réciproque sont « deux cas limite également éloignés de la réalité » des nombreuses interactions susceptibles de se produire entre une nouvelle réforme et des droits plus anciens. Le réactionnaire grossit les dommages que les nouvelles initiatives causeront aux réformes antérieures, tandis que le progressiste se montre trop sûr que toutes les réformes se renforcent les unes les autres en vertu de ce qu'il se plaît à appeler le principe de synergie. Cette tendance progressiste à exagérer ce type d'avantage pourrait même être qualifiée de « chimère de la synergie ».

Ce n'est pas à dire que le progressiste reste toujours insensible aux difficultés. Mais en règle générale, il s'avise des dangers non pas de l'action, mais de l'*immobilisme*. Voici que se profile une nouvelle transformation de la thèse de la mise en péril. Celle-ci fait état des dangers de l'action et des conséquences néfastes que de nouvelles initiatives pourraient avoir pour les réalisations du passé. Mais il est aussi une autre manière, diamétralement opposée, de s'inquié-ter de l'avenir : elle consiste à s'aviser de toutes sortes de menaces et de dangers de plus en plus proches, contre lesquels il importe de se prému-nir par une *action* énergique.

C'est ainsi que Leslie Stephen, grand défen-seur de la réforme électorale anglaise de 1867, faisait valoir qu'en l'*absence* de réforme les masses populaires ne manqueraient pas de recourir à des formes de protestation plus dangereuses pour l'ordre établi, que le droit de vote. Comme on l'a vu au chapitre 4, il voyait dans le bulletin de vote un moyen de détourner les énergies populaires dans une direction rela-tivement inoffensive et d'ôter à des formes de protestation plus redoutables comme la grève et l'émeute toute apparence de justification [2]. C'était une manière élégante de retourner l'argument de la mise en péril : le danger pour l'ordre et la liberté consistait non pas à adopter la réforme, mais à la *rejeter*.

On fera de même, plus tard, pour justifier la protection sociale : l'argument décisif, ce sera bien souvent tantôt le danger de la dissolution des liens sociaux, tantôt celui de la radicalisation des masses. Et en matière de redistribution internationale des revenus et des richesses, combien de fois depuis 1945 n'a-t-on pas invoqué en dernier ressort l'« imminence » du danger communiste pour justifier la nécessité d'un transfert de ressources des pays les plus favorisés vers les pays démunis ? Dans tous les cas de ce genre, les défenseurs d'une politique donnée ont adopté la même tactique : pour l'emporter, il ne suffit pas de montrer que la politique préconisée est juste, il faut encore insister sur sa nécessité absolue pour éviter quelque désastre.

Cet argument - que l'on pourrait appeler la thèse du *péril imminent* [3] - partage avec son opposé, l'argument de la mise en péril, deux traits essentiels. Le premier est que chaque argument ne vise qu'une seule « catégorie » de dangers : selon l'un (mise en péril), seuls comptent les risques que présente l'action envi-sagée ; selon l'autre (péril imminent), les seuls dangers à prendre en considération sont ceux de l'inaction [4]. Le second trait commun est que les scénarios présentés - les dommages qui résulteraient soit de l'action soit de l'inaction - ne laissent place à aucune incertitude : l'issue, dans les deux cas, serait *inéluactable*.

De ces exagérations et illusions qui caracté-risent les deux rhétoriques, la progressiste aussi bien que la réactionnaire, se dégageant *a contra-rio* deux principes constitutifs de ce qu'on pour-rait appeler une attitude « mûre » :

1) L'action comme l'inaction présentent l'une comme l'autre des risques. Il convient de recenser ces risques de part et d'autre, d'en évaluer l'importance et de se prémunir contre eux dans toute la mesure du possible.

2) Qu'il s'agisse d'action ou d'inaction, on ne peut jamais en prédire les conséquences pernicieuses avec la certitude à laquelle prétendent les Cassandre des deux bords que nous avons appris à connaître. En matière de malheurs et de catastrophes à venir, il est toujours bon de se rappeler que *le pire n'est pas toujours sûr* [5].

« Être du côté de l'Histoire »

Nous avons vu comment la thèse de la mise en péril se métamorphose en deux positions typiquement « progressistes » : l'illusion du synergisme (c'est-à-dire l'affirmation que réformes nouvelles et anciennes ne peuvent que s'harmoniser et se renforcer réciproquement) et l'argument du péril imminent (c'est-à-dire l'affirmation de la nécessité de procéder d'urgence à de nouvelles réformes pour parer aux menaces qui autrement ne manqueraient pas de se réaliser).

Puisque nous prenons les arguments dans l'ordre inverse de celui où ils sont présentés dans le texte, c'est maintenant au tour de la thèse de l'inanité d'engendrer son image en creux du côté progressiste. L'argument de l'inanité consiste dans son principe à affirmer que certaines tentatives de transformation de l'ordre établi sont vouées à l'échec le plus complet du fait qu'elles se heurtent à ce que Burke appelait l'« éternelle Constitution des choses » ou encore, comme on préférera le dire au XIXe siècle, aux « lois » (« d'airain », bien sûr) qui régissent le monde social et qu'il est tout simplement impossible d'infléchir. Comme nous l'avons vu, nous sommes redevables de l'énonciation ou de la découverte de ces « lois » à Pareto et à ses successeurs, de Roberto Michels à Stigler-Director.

Les prétendues lois sur lesquelles repose la thèse de l'inanité ont en commun de mettre au jour une régularité, demeurée jusqu'alors cachée, qui « régit » la sphère du social et lui confère une *stabilité*. De telles lois paraissent faites sur mesure pour décourager définitivement ceux qui prétendent modifier l'ordre social. Mais pourquoi ne mettrait-on pas en évidence des lois d'un autre genre, qui viendraient au contraire à l'appui de l'aspiration au changement ? Il s'agirait alors de lois du *mouvement* qui combleraient les vœux des sociologues épris de progrès en leur donnant l'assurance que le monde est « irrévocablement » engagé dans la voie qu'ils préconisent.

On pourrait même écrire une histoire des sciences sociales qui serait axée tout entière sur la recherche de ces deux sortes de lois. Nous nous contenterons ici d'en esquisser les grandes lignes.

Depuis l'énonciation, par les sciences de la nature, de lois gouvernant l'univers physique, les penseurs du social n'ont cessé de se préoccuper de découvrir à leur tour des lois universelles régissant la vie en société. Cette fameuse « envie de physique » que les économistes - se mettant pour une fois à l'école de Freud - attribuent depuis peu à leur discipline caractérise en fait depuis fort longtemps l'ensemble des sciences sociales. Une des premières expressions de cette aspiration a été l'affirmation que pour comprendre et prédire les comportements individuels et sociaux, il n'était besoin que d'un seul concept clef - celui d'*intérêt*. Cette idée s'était déjà largement imposée au XVIIIe siècle et celui des Lumières le reprendra à son compte, témoin ce cri de triomphe d'Helvétius : « Si l'univers physique est soumis aux lois du mouvement, l'univers moral ne l'est pas moins à celles de l'intérêt » [6].

C'est dans l'élaboration de la nouvelle science de l'économie que le paradigme de l'intérêt a trouvé son application la plus achevée et la plus féconde. Sur ce terrain, il a été utilisé non seulement pour élucider un certain nombre de principes quasi intemporels déterminant les processus d'échange, de production, de consommation et de distribution, mais aussi pour expliquer les changements manifestes qui se produisaient sur le plan économique et social au cours de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Les deux entreprises coexistaient pacifiquement pendant un

certain temps. C'est ainsi que dans *La Richesse des nations* d'Adam Smith les considérations historiques du livre III - « De la marche différente des progrès de l'opulence chez différentes nations » - succédaient sans rupture aux deux premiers livres, consacrés à une analyse générale des processus économiques, qui sans être tout à fait abstraite présentait un caractère beaucoup plus intemporel.

Mais on assistera au XIXe siècle à une certaine division du travail parmi les savants à la recherche des lois de l' « univers moral ». Avec l'accélération spectaculaire, en Europe occidentale, des changements économiques et sociaux, certains d'entre eux se spécialiseront pour ainsi dire dans la détermination des lois de cette dynamique-là. C'est peut-être le prestige extraordinaire qui entourait depuis si longtemps la mécanique newtonienne qui les aura encouragés et entraînés dans cette voie. Il est clair en tout cas qu'Helvétius se référait aux « lois du mouvement » établies par Newton, choisies parmi toutes les découvertes scientifiques de l'époque comme si elles étaient la seule qui méritât, de façon générale, de retenir l'attention, et plus particulièrement d'éveiller l'émulation des penseurs de l' « univers moral ». Son appel sera entendu un siècle plus tard. Ce sera aux yeux de Marx son grand titre de gloire - et il le revendiquera au moment dont il tire le plus de fierté, dans la préface du *Capital* - d'être effectivement parvenu à « découvrir la piste » de ce qu'il n'hésitera pas à appeler « la loi économique du mouvement de la société moderne » [7]. C'était ou peu s'en faut se proclamer le Newton des sciences sociales.

Les réactions ne tarderont pas. On a souvent montré que la découverte du marginalisme par Jevons, Menger et Walras au cours de la seconde moitié du XIXe siècle peut être considérée comme une réplique à Marx, en ce sens que les analyses marginalistes se fondent sur une conception tout à fait générale, physio-psychologique, de la nature humaine, alors que Marx prétendait relativiser la connaissance économique en affirmant que tout ensemble de « lois » économiques ne s'applique jamais qu'à un « stade » particulier des « rapports de production ». Ce sera ensuite le tour de Mosca et de Pareto de s'inscrire en faux contre la découverte marxienne des « lois du mouvement » de la société contemporaine, en lui opposant l'existence dans le monde économique et social de structures « profondes » bien plus invariantes que ne l'avait jamais compris Marx. Les rôles se trouveront ainsi complètement renversés : ce sont tout à coup les *marxistes* qui vont apparaître comme incapables d'aller au fond des choses, parce que, en survivants attardés et naïfs des Lumières, ils croient toujours que la société se laisse modeler à volonté à la faveur d'événements « de surface », qu'il s'agisse de réformes ou même de révolutions.

Nous voyons à présent où conduit cette brève incursion dans l'histoire des idées. Si la thèse « réactionnaire » de l'inanité consiste dans son principe à affirmer, sur le modèle des lois de la nature, l'invariance de certains phénomènes socioéconomiques, son pendant « progressiste » pose, toujours sur ce même modèle, la nécessité d'une marche en avant, d'une évolution ou d'un progrès. La doctrine marxienne est tout simplement celle où s'affirme avec une assurance sans égale l'idée de la nécessité nomologique d'une forme bien déterminée du mouvement en avant de l'histoire. Mais il existe bien d'autres doctrines qui ont prétendu elles aussi avoir « dépesté » telle ou telle autre loi du développement historique. Toute proposition fondée sur l'idée que les sociétés humaines passent nécessairement toutes par le même nombre fini de stades de plus en plus élevés est étroitement apparentée, du côté progressiste, à ce que j'ai appelé ici la thèse réactionnaire de l'inanité.

L'affinité essentielle de ces deux théories en apparence contradictoires est attestée par le fait qu'elles tiennent toutes deux le langage de l'inanité. C'est très clair chez Marx lui-même. Dans la même phrase de la préface du *Capital* où il annonce la découverte de la « loi du mouvement », il précise que la société moderne « ne peut ni dépasser d'un saut ni abolir par des décrets les phases de son développement naturel [*naturgemäss*] ». Ici l'inanité consiste, aux yeux du sociologue initié au secret des prétendues lois du mouvement, à s'obstiner à vouloir en changer ou entraver le fonctionnement, alors que pour Pareto et Stigler, elle tient aux efforts parfaitement vains pour modifier quelque constante fondamentale.

On a souvent reproché au système marxien, comme à d'autres théories du même ordre fondées sur l'inévitabilité du progrès - à cet égard le marxisme n'est en effet qu'un héritage des Lumières - de ne laisser à première vue que peu de place à l'initiative humaine. Dès lors qu'il est certain que la société bourgeoise va se transformer de toute façon,

à quoi bon, se dira chacun, pousser à la roue ? Ainsi posée, la question se présente comme une forme primitive de ce qui deviendra plus tard le fameux problème du *free rider* [8], mais tout comme cet argument (qui n'est en fait qu'un tantinet plus sophistiqué), elle est bien moins problématique qu'elle n'en a l'air. Marx a lui-même anticipé l'« A quoi bon ? » en soulignant, toujours dans la préface du *Capital*, que servir la cause de l'« inévitable » révolution, c'est en hâter la venue et réduire le coût. Il est vrai aussi, de façon plus générale, que l'assurance, si vague qu'elle soit, d'« être du côté de l'Histoire » est une source de satisfaction et de justification personnelles. Cette idée prenait, dans le plus pur style du XIXe siècle, le relais d'une autre aspiration, partagée par les combattants de tous les temps : l'assurance d'avoir Dieu de son côté. Personne, à ma connaissance, n'a jamais pré-tendu que ce sentiment pourrait avoir pour effet d'amoin-drir la combativité de la troupe. De même, les partisans d'une transformation de l'ordre existant se sont toujours sentis encouragés dans leurs militantismes par l'idée qu'une loi de l'histoire appuyait leur action - ce qui entrait bien dans les intentions des auteurs de la doctrine en question. Il n'en va pas autrement pour la théorie réactionnaire correspondante, celle de l'inanité : il est certain que cet argument décourage complètement d'agir celui qui le tient à coeur - et c'est précisément cet effet paralysant que les auteurs de cette doctrine-là cherchaient à produire.

De l'effet pervers à l'escalade

Dans le cas aussi bien de la thèse de l'inanité que de celle de la mise en péril, la transformation de la rhétorique réactionnaire en son contraire a donné naissance à des types (ou stéréotypes) de rhétorique progressiste - allant de la chimère de la synergie à l'idée de marcher dans le sens de l'Histoire - qui, sans nous être complètement inconnus, n'en enrichissent pas moins l'idée que nous nous faisons d'ordinaire de cette rhétorique. Mais on peut se demander s'il est possible d'en faire autant dans le cas de la thèse de l'effet pervers. Celle-ci joue en effet dans la rhétorique réactionnaire un rôle si central que son contraire ou inverse pourrait bien nous ramener simplement à ce que chacun sait déjà de la mentalité progressiste type. Le meilleur moyen de saisir la difficulté est de se reporter à certains commentaires suscités par l'événement progressiste par excellence - la Révolution de 1789.

La position réactionnaire consiste à affirmer que l'effet pervers est un phénomène omniprésent, et qu'il convient donc de ne s'engager dans une politique de réforme et d'innovation qu'avec la plus grande prudence. La position progressiste correspondante conduit à jeter cette prudence aux oubliettes, à refuser de prendre en considération non seulement la tradition, mais aussi la simple possibilité de conséquences non voulues de l'action humaine, qu'elles soient ou non effectivement « perverses » : le progressiste est prêt à tout moment à modeler et remodeler l'ordre social à discrétion et ne doute jamais de sa capacité de maîtriser le cours des événements. D'ailleurs ce penchant prononcé pour les « grands travaux » d'ingénierie sociale sera l'un des traits les plus frappants de la France de 1789. Alors que le jeune Hegel saluait l'« aube magnifique » que constituait à ses yeux l'ambition d'édifier un nouvel ordre social sur des fondements « rationnels », d'autres contemporains en vinrent bien-tôt à dénoncer le caractère désastreux du projet en s'appuyant sur l'argument de l'effet pervers. Aux yeux un peu moqueurs d'un Tocqueville, l'entreprise révolutionnaire apparaîtra plus tard comme une tentative pour couler la réalité dans le moule fabriqué de toutes pièces par les gens de lettres des Lumières :

Quand on étudie l'histoire de notre révolution, on voit qu'elle a été menée précisément dans le même esprit qui a fait écrire tant de livres abstraits sur le gouvernement. Même attrait pour les théories générales, les systèmes complets de législation et l'exacte symétrie dans les lois ; même mépris des faits existants ; même confiance dans la théorie ; même goûts de l'original, de l'ingénieux et du nouveau dans les institutions ; même envie de refaire à la fois la constitution tout entière suivant les règles de la logique et d'après un plan unique, au lieu de chercher à l'amender dans ses parties. Effrayant spectacle ! [9]

L'affirmation de la nécessité de reconstruire la société de fond en comble en n'obéissant qu'aux exigences de la

raison (autrement dit, conformément à l'idée que quelqu'un se fait desdites exigences) apparaît ainsi comme la thèse à laquelle s'oppose en antithèse l'argument de l'effet pervers. L'étonnant est que la thèse a fort bien et fort longtemps survécu à l'antithèse. Il n'a à vrai dire jamais existé d'explication satisfaisante de l'épanouissement extraordinaire qu'a connu au XIXe siècle la pensée utopique, de cette prolifération des théories les plus extravagantes après les cruelles épreuves de la Révolution et la leçon qui en avait été tirée - la formulation explicite de la thèse de l'effet pervers [10].

Ce qui s'est passé en fait est que la critique burkéenne de la Révolution française a provoqué une *escalade* de la rhétorique révolutionnaire et progressiste. La pensée de Burke est notamment axée sur la conviction - fondée essentiellement sur l'expérience historique anglaise - que les institutions existantes incorporent de longs siècles de sagesse collective et que, de plus, elles sont tout à fait capables d'évoluer progressivement. Le seul moyen de passer outre à cette objection de principe à tout changement radical consistait à faire valoir que l'histoire de l'Angleterre est un cas d'exception privilégié, qu'il existe des pays dépourvus de toute tradition de liberté et dotés d'institutions pourries de part en part. Dans de telles conditions, il n'est d'autre choix que de démolir l'édifice ancien et de s'attaquer à une reconstitution intégrale de la société politique et de l'ordre économique, si dangereuse que puisse être une telle entreprise de par ses effets pervers éventuels.

C'est dans cet esprit que Charles de Rémusat (que j'ai déjà cité en pp. 83-84) critiquait Burke dès 1853 :

... si la fatalité des événements a voulu qu'un peuple ne trouvât pas ou ne sût pas trouver ses titres dans ses annales, et si aucune époque de son histoire ne lui a laissé un bon souvenir national, toute la morale et toute l'archéologie du monde ne lui donneront pas la foi qui lui manque et les mœurs que cette foi lui eût données. [...] Si pour être libre il faut l'avoir été jadis, si pour se donner un bon gouvernement il faut l'avoir eu, si du moins il faut s'imaginer ces deux choses, la situation des peuples est immobilisée par leurs antécédents, leur avenir est fatal, et il y a des nations désespérées [11].

Dans ce texte remarquable, Rémusat fait plus que nous rappeler qu'il existe des situations et des pays où le culte burkéen du passé est complètement hors de propos ; il dit aussi - et c'est plus important encore - que la validité de l'argumentation de Burke dépend en grande partie de la *manière* dont un peuple comprend sa condition et se l'imagine. En d'autres termes, la critique de Burke et plus particulièrement son insistance sur l'effet pervers ne laissent aux partisans du changement radical d'autre choix que de cultiver « le sentiment d'être dans une situation désespérée » [12], ainsi que ce que j'ai appelé naguère, dans mes travaux sur l'Amérique latine, la fracassomanie (complexe d'échec) - c'est-à-dire de se persuader que toutes les tentatives antérieures pour résoudre les problèmes nationaux avaient été autant de lamentables fiascos. Partout où ces sentiments l'emportent, l'argumentation de Burke - possibilité d'un changement progressif, perfectibilité des institutions existantes - se trouve d'emblée contrée et détournée. Faire état d'une « situation désespérée », de l'échec de toutes les tentatives antérieures de réforme, c'est soutenir implicitement ou explicitement la nécessité d'anéantir l'ordre établi et de recommencer à zéro, *au mépris* de toutes les conséquences contre-productives éventuelles. Le recours à l'argument de la « situation désespérée » peut donc être considéré comme un procédé d'escalade rhétorique destiné à contrer efficacement la thèse de l'effet pervers [13].

En cherchant à déterminer ce qui pourrait bien être, du côté progressiste, un pendant non évident de l'argument de l'effet pervers, j'ai mis le doigt sur une curieuse conséquence non recherchée de la critique conservatrice de la Révolution française par Edmund Burke. Il se peut que ses *Réflexions*, en opposant à la volonté de changement radical l'argument de la perfectibilité des institutions existantes, soient pour quelque chose dans la longue suite d'écrits révolutionnaires qui prétendent montrer que dans tel ou tel pays, la situation exclut toute possibilité de correction, de réforme ou de redressement.

J'en reste là pour cette digression sur la rhétorique progressiste. Nous avons pu constater que tout comme son analogue réactionnaire, elle use volontiers de procédés comme l'exagération ou l'occultation, faisant preuve ainsi de plus d'habileté manœuvrière qu'on ne lui en accorde généralement le mérite.

Annexe : tableau récapitulatif (extrait du chap 7. p. 265)

Thèse réactionnaire

- L'action envisagée aura des conséquences désastreuses.
- La nouvelle réforme mettra en péril la précédente.
- L'action envisagée a pour objet de modifier des structures fondamentales (ou « lois ») de l'ordre social ; elle sera donc totalement inopérante et vaine.

Thèse progressiste

- Renoncer à l'action envisagée aura des conséquences désastreuses.
- La nouvelle réforme et l'ancienne se renforceront l'une l'autre.
- L'action envisagée s'appuie sur de puissantes forces historiques qui sont déjà à l'oeuvre ; il serait donc totalement vain de s'y opposer.

[1] « *All good things go together.* » L'importance de cette idée dans les analyses « progressistes » [liberal] des problèmes du développement économique et politique a été soulignée par Robert A. Packenham, *Liberal America and the Third World*, Princeton, Princeton University Press, 1973. L'idée de l'harmonie, voire de l'identité, des valeurs les plus prisées - comme le bien, le beau, le vrai - remonte comme on sait à la plus haute antiquité, et notamment aux Grecs. Keats a écrit ce vers célèbre, dans son « Ode à une urne grecque » : « La Beauté est Vérité, la Vérité Beauté. » (Trad. L. Cazamian.)

[2] Leslie Stephen, « On the Choice of Representatives by Popular Constituencies », in *A Plea for Democracy*, éd. et introduction W.L. Guttsman, Londres, MacGibbon & Kee, 1967, pp. 72-92 (Voir la note 26 du ch. 3). J'examine cet argument dans *Bonheur Privé, action publique*, p.195 sqq. (pp.115-116 du texte original).

[3] J'ai évoqué dans un autre ouvrage, dans un contexte voisin, certains aspects de ce que j'appelais alors « la vision sombre qui incite à l'action ». V. *A Bias for Hope : Essays on Development and Latin America*, New Haven, Yale University Press, 1971, pp. 284 et 350-353. (Cet ouvrage n'a pas été traduit en français.)

[4] En assumant le rôle d'un conservateur obsédé par les dangers de l'action, Cornford relève avec une douce ironie la désinvolture dont font souvent preuve les « modérés » à propos du danger contraire. « C'est, écrit-il, un pur paradoxe de théoricien d'affirmer que de ne rien faire est tout aussi gros de conséquences que de faire quelque chose. L'inaction, de toute évidence, ne peut avoir de conséquences d'aucune sorte. » *Micro-cosmographia Academica*, 2e édition, 1922, p. 29.

[5] En français dans le texte. - Paul Claudel a fait de cette formule - devenue proverbiale - le sous-titre du *Soulier de satin* : il l'entendait comme une litote pour dire qu'il ne faut jamais désespérer du salut. Déjà Calderon avait intitulé une de ses comédies *No siempre lo peor es cierto*.

[6] Helvétius, *De l'esprit*, Paris, 1758, p. 53

[7] Nous nous en tenons à la traduction de Joseph Roy, « entièrement révisée par l'auteur ».

[8] On en est toujours à devoir déclarer forfait, en français, pour *free rider*. Comme le montre si bien le texte, la locution a pris depuis longtemps un sens beaucoup plus large que celui de « non-syndiqué qui profite des avantages gagnés par les syndicats ». Le sens littéral de *free ride*, trajet gratuit, est finalement à la clef de tous les emplois métaphoriques. (N.d.T.)

[9] Toqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*, 4e édition, Paris 1860, pp.238-239

[10] Paul Bénichou présente de cette abondance un tableau saisissant dans *Le Temps des prophètes. Doctrines de l'âge romantique*, Gallimard, 1977

[11] Charles de Rémusat, « Burke : sa vie et ses écrits », *Revue des deux mondes* (1853), p. 453. C'est moi qui souligne. Ce texte remarquable est cité en p. 65 de l'article de François Furet dans *Le Débat* (note 30 du ch. 4) ; l'auteur en attribue la découverte à Pierre Rosanvallon.

[12] Robert C. Tucker, « The Theory of Charismatic Leadership », *Daedalus* 97 (été 1968), p. 75.

[13] Ce n'est pas à dire que l'argument de la situation désespérée n'a jamais été invoqué avant la Révolution française. Il serait difficile de faire mieux à cet égard que l'abbé Sieyès, qui écrivait en 1788, à la fin de son « Essai sur les privilèges » : « Un temps viendra où nos neveux indignés resteront stupéfaits à la lecture de notre histoire, et donneront à la plus inconcevable démence les noms qu'elle mérite. » (In Sieyès, *Qu'est-ce que le Tiers État ?*, P.U.F., 1982, p. 24.) Je veux simplement dire qu'après la critique de Burke, les jugements extrêmes de ce type devaient vraisemblablement se multiplier.